

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 16/09/2022
 Date d'affichage : 16/09/2022
 Nombre de membres afférents au
 conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire
Séance du jeudi 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire

Etaient présents : MM Gillonnier, Lienhard, Mme Leroy, MM Renaud, Mme Boulogne, MM Bonnet, Marasi, Mmes Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mme Colonel, M. Blandin, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : Mme Ouvry à M. Ponsonnaille, Mme Guiblin à Mme Colonel, Mme Guillaume à Mme Breuzet, M. Gabez à M. Dedisse, Mme Pabiot à M. Cassera, M. Veneau à Mme Quillier, M. Demay à Mme Leclerc.

Effectifs	21
Nombre de votants	28
Votes « Pour »	28
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	7

Absents : Mme Tabbagh Gruau.

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Fonds façades – attribution de subventions d'équipement

Par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil municipal a décidé d'aider financièrement les propriétaires d'immeubles pour le ravalement des façades de leur propriété.

Par délibération du 25 septembre 2003, le Conseil municipal a décidé de la procédure d'attribution, cette dernière ayant été modifiée par délibération en date du 22 février 2010.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de procéder aux versements des subventions d'équipement aux bénéficiaires listés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant les avis favorables de la commission des travaux et bâtiments communaux – urbanisme – patrimoine et de la commission des finances,

DECIDE d'accorder les subventions d'équipement conformément au tableau annexé à la délibération.

DIT que la dépense est prévue sur le chapitre « 204 – subventions d'équipement versées » du Budget 2022.

Unanimité

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Subventions Fonds Façades
Annexe à la délibération du 22/09/2022

Bénéficiaire	Adresse de l'immeuble	Montant alloué
DE RIZ Catherine 3 rue Paul Bert 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	3 rue Paul Bert 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	1 480,00 €
Montant total attribué		1 480,00 €